5e année - N° 33
Nouvelle série
LE NUMÉRO 25 CENTIMES
14 Janvier 1933

Directeur : P. E. LAMAISON

# LES LANDES

*Hebdomadaire régional*

La rédaction est ouverte tous les samedis de 15 heures à 17 heures : rue Vincent-Depaul, 79 à Dax. Téléph. 43

Rédacteur en chef : MATHIAS MORHARDT
Villa Yoyi à Capbreton (Landes) - Téléph. 78

ADMINISTRATION-PUBLICITE
Madim - Rue Maubec, Bayonne - Téléph. 12.20

BUREAUX A :
DAX - 79, Rue Vincent-Depaul
BAYONNE - Place des Basques



## Le retour à la terre

L'apôtre du retour à la terre le comte Joseph de Pesquidoux, nous adresse un nouvel appel. C'est le sixième depuis que, la guerre finie, il a repris une activité littéraire que les travaux agricoles ont longtemps interrompue. Aux grandes âmes les grands événements apportent de grands enseignements. La guerre a noué entre Joseph de Pesquidoux et le sol une de ces alliances dont ni le temps ni les vicissitudes ne parviendront à lasser la constance. Personne n'a chanté comme lui la gloire de la terre et nul ne l'a chantée en termes plus pathétiques et plus touchants — si touchants que, parfois, en lisant tel humble détail de la vie des champs, il vous vient, au bord de la paupière, une de ces larmes qui sont le signe de notre universelle fraternité d'âme. Pour ceux qui se réclament de leur nom d'hommes, il n'est pas de peine, en effet, qui puisse leur être étrangère.

Assurément, nul ne songe à nier la technique beauté d'une grande maison d'industrie. La disparition de ce chef-d'œuvre de construction qu'un incendie stupide et inexpliqué vient de détruire en plein océan, a été ressentie par tous comme un chagrin personnel. Il y a parfois des représentations cinématographiques où on voit de longues avenues d'outils symétriquement rangés qui fonctionnent avec une implacable régularité et qui suscitent une incontestable impression de beauté. Mais, si rigoureusement organisée et si vaste qu'on l'imagine, laquelle de ces usines pourrait rivaliser avec ces adorables coteaux de la Chalosse dont une nature, inépuisablement généreuse a fait l'objet de sa prédilection tutélaire ?

En évoquant le charme des coteaux voisins du Gers, Joseph de Pesquidoux leur rend hommage. Leur contiguïté ne les unit-elle pas étroitement ? La Chalosse a toutefois je ne sais quel caractère d'élégance et d'aristocratie qui permet d'affirmer qu'aucun autre paysage ne rivalisera jamais avec elle. C'est une des merveilles du monde. Quel cadre n'offre-t-elle pas au travailleur !... Et qui donc oserait en comparer les courbes harmonieuses et la somptueuse parure végétale avec le réseau morne des voies qui mènent aux usines ?

Je ne dirai pas, au surplus, car ce n'est pas ici le lieu, ce que l'inflation d'une activité industrielle stupidement développée et qui entasse par millions des produits manufacturés dont la valeur s'effondre à mesure que la consommation, arrivée à saturation, diminue, coûte à la collectivité tout entière. Un jour, sans doute, les nations mieux organisées puniront cette coupable imprévoyance qui est l'une des causes les plus certaines de la crise qui nous étreint. Mais ce qui est l'évidence même, c'est qu'il existe une industrie, du moins, où la surproduction ne risque pas de compromettre l'équilibre de l'économie mondiale : l'industrie des champs. Des statisticiens osent nous assurer que l'Europe a cent cinquante millions d'habitants de trop. Sans doute, si on prétend nourrir ces cent cinquante millions d'être humains avec des automobiles et avec des stocks de roues, de pneus et de moteurs à explosion. Mais la vérité est que la France, à elle seule, nourrirait ces cent cinquante millions d'affamés le plus facilement du monde, s'ils se donnaient la peine de venir y semer du blé, des pommes de terre, du maïs et tout ce qui est nécessaire à leur subsistance.

Qu'on lise la troisième série du « Livre de Raison » que publie le comte Joseph de Pesquidoux ! Elle apporte aux deux séries qui l'ont précédée et à ces beaux livres, « Chez nous » (1re et 2e série) et « Sur la Glèbe », le nouveau témoignage d'une confiance magnifique en l'avenir de la Terre et que confirme une longue et dure expérience. Que nos jeunes gens, au lieu d'aller chercher de lointaines aventures ou de se confiner dans l'existence végétative de l'usine, se tournent aujourd'hui vers le sol. C'est là qu'est le salut, pour eux comme pour nous-mêmes. Ils y perdront l'agrément des villes ? Mais le perdront-ils tout à fait ? Un modeste appareil de T. S. F. leur permettra de suivre, heure par heure, s'ils en ont le loisir, le défilé morose des nouvelles vraies ou fausses, et ils pourront aussi goûter chaque soir, les pieds devant le foyer où brûle un feu de bois, l'admirable musique des grands concerts du monde, où, là du moins, domine l'ineffable harmonie et où, comme le chante le grand Beethoven dans la « IXe Symphonie » « tous les hommes sont des frères ».

MATHIAS MORHARDT.

## Les Landes Illustrées

Nos abonnés recevront le N° 2 de notre supplément mensuel.

LES LANDES ILLUSTREES

dont voici le sommaire :

1° Autour de la Réception de Pierre Benoit à l'Académie française, par Jean Prunetti.
2° Les Origines landaises de Pierre Benoit, par René Cuzacq.
3° Le Cor de chasse en or, par XXX.
4° « Le Puits de Jacob », par M. M.
5° L'œuvre de Pierre Benoit.
6° Les Landes dans l'œuvre poétique de Pierre Benoit, par René Cuzacq.

Abondamment illustré, ce numéro exceptionnel constituera un précieux souvenir iconographique du grand écrivain landais, dont il rappellera la physionomie familière à toutes les périodes de sa vie.

On trouvera notamment sur la couverture un très beau croquis de Pierre Benoit dans son costume de membre de l'Institut, croquis qui a été pris à Paris par notre collaborateur et ami Jean Prunetti, écrivain délicat et artiste d'un goût parfait.

PRIX : 1 fr.

Nous rappelons à ceux de nos lecteurs qui ne l'auraient pas reçu qu'ils peuvent se procurer le N° 1 des « Landes illustrées » soit à Dax, rue Vincent-Depaul 79, soit à la Maison Madim, rue Maubec à Bayonne.

En voici le sommaire :

1° Mlle Suzanne Castets, par Mathias Morhardt.
2° L'Adour landais, par René Cuzacq.
3° Le grand Saint du Grand Siècle, Monsieur Vincent, par l'abbé J. Lacouture.
4° Le 11 novembre à l'Ecole Normale de Dax, par E. Bassat.
5° Mon village, par Alcide Cabiro.

Ce numéro contient entre autres illustrations inédites, un superbe portrait de la Muse landaise, Mlle Suzanne Castets.

## les Landais de Paris

L'Amicale des Landais de Paris, que préside le Dr Dubourdieu, et dont notre collaborateur Ch. Lamagnère est le secrétaire général, organise deux belles manifestations landaises pour le mois de février prochain.

La première est un bal qui aura lieu le 5 février, de 20 hrs. à 24 hrs. à l'Hôtel des Société savantes, rue Danton 8.

La seconde consistera en une matinée-concert qui sera suivie de bal ; elle aura lieu de même à l'Hôtel des Société savantes, le 26 février, de 14 hrs. à 18 hrs.

Rappelons que le Comité de l'Amicale des Landais organise, à l'occasion de la fête du 11 mars prochain, une tombola au profit de l'œuvre de Capbreton et de la colonie de vacances.

Elle comprendra plusiers lots dont un magnifique poste de T. S. F. d'une valeur de 3.200 francs, offert par M. Sombrun, propriétaire des Etablissements Simplex.

Le comité recevra avec gratitude tous les dons qu'on voudra bien lui adresser pour cette tombola.

Le prix du billet est de 1 franc.

Des carnets de 10 billets sont mis à la disposition des sociétaires et des compatriotes landais.

### LES LANDAIS DE PROVENCE

Les Landais de Marseille vont suivre l'exemple de leurs compatriotes de Paris, de Bordeaux, de Casablanca, de Tarbes et d'ailleurs : Sous le nom général de « Gascons de Provence », ils s'unissent à tous leurs compatriotes du Sud-Ouest pour constituer une nouvelle association où on célèbrera périodiquement les souvenirs et les traditions de la petite patrie.

Nous souhaitons de tout cœur la bienvenue à la nouvelle association, dont nous serons heureux de faire connaître les manifestations à ceux de nos amis landais qui ont l'occasion de se rendre en Provence.

Le Siège social des « Gascons de Provence » est fixé à la Brasserie du Chapitre, cours du Chapitre, à Marseille.

## TOURISME

### Vers un prolongement de la route des Lacs

La forêt landaise, pendant longtemps, ne fut traversée du nord au sud, que par la grand'route qui réunit Bordeaux à Bayonne. Le tracé de cette route, s'il est particulièrement apprécié par les automobilistes désireux avant tout de « soigner leur moyenne », ne contribua pas peu à établir cette réputation de monotonie et de tristesse que, il y peu d'années encore, possédait notre région.

Il fallut l'ouverture d'une nouvelle voie, la route des Lacs, pour que le touriste fût amené à découvrir la beauté et le charme de nos paysages landais.

Cette route, si attrayante et si pittoresque, va reconnaître bientôt un nouveau débouché : la création d'un bac transbordeur de Royan à la Pointe-de-Grave, en permettra la liaison directe avec les routes du littoral du Nord de la Gironde, liaison qui, jusqu'alors, ne pouvait être établie qu'au prix d'un long détour par Bordeaux.

Après sept ans d'études et de pourpariers, l'accord sur la réalisation de ce projet vient d'être conclu entre les quatre principaux organismes intéressés : les départements de la Gironde et de la Charente-inférieure, la ville de Royan et la compagnie des Chemins de Fer du Midi, qui prennent à leur charge les dépenses de l'entreprise.

Le transbordement à travers l'estuaire de la Gironde sera assuré par des bacs de 45 mètres de long, auxquels deux moteurs Diesel de 250 chevaux chacun, imprimeront une vitesse de plus de 10 nœuds ; les sept kilomètres de la traversée seront donc parcourus en moins d'une demi-heure. Chacun de ces bacs pourra charger cent-cinquante voyageur, 10 automobiles de tourisme ou 6 camions et 50 tonnes de marchandises. Leurs formes et leurs dimensions doivent assurer la sécurité des voyageurs par tous les temps.

D'ores et déjà, huit voyages quotidiens dans chaque sens sont prévus, pendant la saison d'été, et quatre durant l'hiver.

Sur la rive sud, l'accostage se fera au lieu dit Port-Bloc, où une cale inclinée sera construite, permettant l'embarquement et le débarquement des voyageurs à toute heure de la marée. Sur l'autre rive, un ouvrage semblable sera établi le long de la grande jetée de Royan.

Les services des Ponts et Chaussées, qui ont assuré l'établissement des plans et devis, estiment que les travaux seront terminés dans le courant de l'année 1933.

La création de ce service aura pour conséquence d'ouvrir un nouvel accès à notre région. Le touriste venant de Paris pourra quitter la route habituelle à Tours et, par Bressuire et Fontenay-le-Comte, gagner La Rochelle, puis, par la route du littoral, Royan, et enfin, après avoir longé les étangs de Hourtin et de Lacanau, atteindre Arcachon, d'où il s'engagera sur la route des Lacs landais.

VICTOR FELIX.

## Propos d'un landais

*Les Basques, nos voisins, vont monter à l'assaut de Paris ! Claquez drapeaux verts blancs et rouges aux couleurs de Biscaye, battez tambourins, sonnez chistularis.*

*Les Basques, que le carosse de Roganeau empêche de dormir, vont affréter un autobus pour conquérir la capitale. Ils bourreront le coche de leur ttoro, de morue à la biscaïne, de gâteaux basques. Et le réservoir, ils le rempliront d'Iroulégui.*

*Le Roi des cuistots, c'était Napoléon ! « Une armée se déplace sur son ventre » qu'il disait, et il ne prévoyait pas, pour ce faire, les caracolades des chevaux de frise dans les barbelés. Il admettait, simplement et prosaïquement, que le courage, comme du reste toutes les autres vertus, est affaire d'estomac.*

*Si nous citons Rabelais, nous le faisons par le truchement de Gargantua car, pour le reste, « on en parle communément comme de la reine Berthe, sans savoir le moins du monde, ce que c'est ». Ici, il nous ramènera à nos moutons !*

*Donc les Basques vont conquérir Paris, et avec Paris l'armée formidable du Tourisme qui, elle aussi, et surtout elle, se déplace sur son estomac. On dit déjà « pelote-basque, chant-basque, danse-basque ». Demain à Paris on dira : cuisine-basque.*

*Ne pourrions-nous faire que l'on y parle, aussi, cuisine landaise et organiser, sans plus attendre, la semaine de la cuisine landaise ?*

*Les mots, ou les assemblages de mots, gardent la pensée primitive que leur a donnée la pensée populaire. Et l'histoire de France on la devrait pouvoir lire dans un menu.*

*Jules César a conquis, la Gaule, mais le foie gras des Landes a conquis les Romains. Ils l'accommodaient du reste « à la landaise ». Et c'est pourquoi le mot foie (croyez bien que je l'ai lu en quelque endroit) vient de « ficus » qui veut dire figue, ou, pour être tout a fait exact, d'un dérivé de « ficus ». Les Romains, qui devinrent très gourmands dès qu'ils pénétrèrent dans les Landes, recherchaient le foie gras préparé aux raisins ou aux figues. Ce dernier mot a désigné le foie gras accommodé ainsi, mais encore le foie tout simplement.*

*On parle pour s'entendre. Demain on ne dira plus : « J'ai fait un bon dîner, un dîner succulent merveilleux, divin... » (*). Demain on dira : « ...à la landaise ».*

*P.E.L.*

(1) Allusion très nette au dîner de l'Epiphanie à Hossegor, parmi les Reines

## Les économies et les fonctionnaires

Nous recevons d'un de nos collaborateurs, qui n'est pas fonctionnaire, ne l' jamais été et ne le deviendra jamais, les lignes suivantes qui se recommandent d'elles mêmes à l'attention de nos lecteurs

Les savants médecins qui s'occupent de notre déplorable santé financière prescrivent un traitement sévère. Nous avons un train de maison qui dépasse nos moyens. Il faut faire pénitence. Sachons nous priver un peu pour assurer le salut commun.

Mais d'abord sommes-nous aussi malades qu'on le dit ? La Banque de France qui seule est en mesure de nous donner une image fidèle de notre situation exacte, publie son dernier bilan. Son encaisse métallique dépasse 82 milliards de francs. Le total des billets qu'elle a émis et qui sont en circulation n'atteint pas 86 milliards. Jamais, dans aucun pays du monde, on n'a pu étaler de tels chiffres. Aucun établissement d'Etat n'est capable d'assurer, au détenteur du numéraire fiduciaire, une garantie or de près de 100 % (1)

N'examinons pas la question de savoir si cette accumulation formidable de lingots d'or est un signe de prospérité réelle. Au temps assez récent où les Américainspossédaient une encaisse métallique dont le chiffre était voisin du nôtre, nous nous attachions à leur démontrer fortement que cet or immobilisé ne rapporte rien. Un capital inerte est un cadavre inutile. On peut avoir cent millions dans son coffre-fort et ne pouvoir obtenir un morceau de pain si cet or ne sert pas à en produire.

Mais il y a ceci de certain que notre commerce et notre industrie marchent au ralenti et que la crise économique, qui frappe le monde entier, a gravement compromis notre prospérité récente. Il est évident d'ailleurs que notre budget de 55 milliards dépasse les moyens actuels du contribuable français. Il faut donc faire des économies. Quelles économies ?

Oh ! on n'a pas, jusqu'à présent, dépensé beaucoup d'imagination. Puisque nous devons faire pénitence, pourquoi ne chargerait-on pas les fonctionnaires d'en supporter la charge à notre place ?

Les fonctionnaires ont bon dos. Au surplus, ils présentent le grand avantage d'avouer leurs ressources. C'est le budjet qui les paye. Là, tout est public, officiel, patent. On ne peut rien dissimuler.

Et ces fonctionnaires, quelle armée ! D'après M. Raymond Rivet, qui vient de leur consacrer une étude dans le fascicule de janvier du « Bulletin de la Statistique générale de la France », ils seraient à l'heure présente au nombre d'environ 870.000, y compris les 154.000 militaires de carrière, — nous n'en avions que 63.500 en 1914, à la veille des hostilités, — et y compris également les 126.000 agents des chemins de fer de l'Etat, les agents des cinq autres grandes compagnies étant exclus.

Que coûte cette immense armée de fonctionnaires ? Il paraît qu'elle représente une dépense totale d'environ 11 milliards 200 millions, à laquelle il convient d'ajouter 3 milliards, 465 millions d'indemnités diverses.

Cette dépense est-elle compressible ? Le gouvernement vient de décider que le recrutement des fonctionnaires sera suspendu durant toute l'année présente : mesure excellente et dont le bienfait moral s'étendra surtout dans nos campagnes où beaucoup de jeunes gens, qui se préparaient à aller s'enliser dans les carrières administratives, se verront plus ou moins contraints de rester attachés à la terre.

Compressible ou non, cette dépense, si considérable qu'elle soit, est d'une qualité particulière et qui doit retenir notre attention. Le fonctionnaire, en effet, est en général un citoyen peu fortuné. Chaque année il dépense ses émoluments. La somme qui entre dans sa poche n'y reste pas. Presque aussitôt elle retourne dans le flot de la grande circulation monétaire du pays. Supposons qu'on le prive d'une partie de ses émoluments : c'est autant de moins qu'il dépensera. Qui en sera la victime en définitive, sinon le commerce de la ville où il exerce sa fonction ?

Mais il y a beaucoup d'autres objections à faire à l'économie fort peu économique qu'on nous suggère et qui d'ailleurs serait ridiculement insuffisante. Il faut, en effetseize milliards environ pour combler le déficit de notre budjet. Or, les fonctionnaires ne reçoivent que 11 milliards 200 millions. Même en supposant qu'on ne leur donnera plus un centime désormais on n'arriverait pas à réaliser l'économie qui nous est imposée. Ce n'est pas tout.

La crise économique affecte le monde entier. Elle est née de la crainte de complications internationales, toujours menaçantes, et qui, d'un moment à l'autre, risquent de bouleverser notre précaire état de paix. Quel effet peut-on attendre, sur ce problème mondial, d'une réduction du traitement de nos fonctionnaires ? Il tombe sous le sens qu'à ce point de vue qui est capital, une économie de cette sorte serait un cautère sur une jambe de bois. On peut réduire nos fonctionnaires à la famine. La crise économique n'en sera diminuée en rien. Les recettes de nos industriels et de nos commerçants seront seules diminuées d'autant.

(1) Cette opinion est celle du ministre des finances, l'honorable M. Henry Chéron, qui, dans le communiqué officiel du 10 janvier, dit avoir « la certitude qu'il existe, dans notre pays, de grosses disponibilités sans emploi, qui n'attendent, pour s'employer, que le moment où le public aura trouvé ses apaisements dans la restauration de l'équilibre budgétaire. »

## Les Arts

### LE MUSEE DE DAX

On sait que M. Eugène Milliès-Lacroix, sénateur-maire, a conçu le projet de transformer l'ancien théâtre en Musée des Beaux-Arts.

Notre éminent collaborateur, M. Alfred de Gardilanne, président de la Société landaise des Amis des Arts s'en est entretenu avec lui il y a peu de jours, et il a été entendu que nos deux nouvelles institutions artistiques : la Société landaise des Amis des Arts et la Société des Artistes landais, seront étroitement associées à la réalisation de cet intéressant projet.

Nous pouvons annoncer dès maintenant que c'est M. Albert Pomade, le distingué architecte dacquois, qui a été chargé d'établir le plan du futur Musée de Dax. Ce musée comprendra le Musée de Borda, le Musée des artistes landais, où la Société landaise des Amis des Arts exercera une action particulièrement bienfaisante par les achats qu'elle sera amenée à faire dans nos Expositions périodiques et enfin un musée rétrospectif des costumes, objets mobiliers, et de tout ce qui concerne le passé de la vie landaise, un peu comme le Musée basque et bayonnais de Bayonne.

Nous aurons prochainement l'occasion de donner à nos lecteurs des précisions sur tous les détails de cet excellent projet dont la réalisation contribuera à donner à nos hôtes une idée exacte et complète de l'activité intellectuelle et artistique des Landes.

### EN SOUVENIR DU PEINTRE GASTON GELIBERT

Il y a un peu plus d'un an, Capbreton perdait un de ses hôtes les plus éminents, le peintre Gaston Gélibert.

Avant de mourir, l'excellent artiste avait tenu à témoigner tout à la fois de son attachement à sa ville d'adoption et de sa sympathie personnelle pour notre maire, le Dr Junqua, en faisant don à ce dernier de l'une de ses plus belles œuvres.

Ce superbe tableau « le Tigre », qui vient d'être remis par les soins de Mme Pallier sœur de Gaston Gélibert ; sera très prochainement installé dans la grande salle de la Mairie.

Il formera le digne pendant de « la Légende de Saint-Hubert » l'œuvre maîtresse de Jules Gélibert, frère aîné de Gaston Gélibert. La « Légende de Saint-Hubert » orne, comme on sait les murs de notre vieille église. Avec « Le Tigre », elle associera le souvenir des deux grands artistes à notre petite cité balnéaire.

### DON D'UN PORTRAIT A LA VILLE DE SAINT-SEVER

M. Léon Dufour, ancien conseiller municipal, héritier d'un nom justement célèbre dans notre cité a fait don à la ville de Saint-Sever du portrait d'un de nos concitoyens dont la famille occupa jadis une place considérable dans la région.

Il s'agit du portrait au crayon, de M. Basquiat qui, pendant la Terreur et sous la Restauration, fut maire de Saint-Sever.

Cette œuvre d'art remarquable a pris sa place dans la galerie des portraits des maires de Saint-Sever, à l'Hôtel de Ville.



## LES LANDES IL Y A CENT TRENTE ANS

Un de nos amis, lecteur curieux et sur certains points, érudit, a bien voulu nous communiquer quelques-une des notes qu'il a relevées concernant le département des Landes à l'époque du consulat.

Elles constituent un ensemble d'anecdotes ou de faits-divers intéressant diverses communes du département. Curieuses, parfois piquantes, elle feront connaître certains aspects des Landes il y a plus de 130 ans et jetteront quelques lumières sur les mœurs les habitudes et l'état d'esprit de cette époque qui nous paraît lointaine.

Nous les publierons sans commentaire sous le titre de : « Les Landes il y a 130 ans ».

Mugron, le 6 Fructidor, an 9

La fête locale a été hier très brillante. Un ballon qui a été lancé, à l'entrée de la nuit, a parfaitement réussi. Nous venons d'apprendre qu'il vient de tomber dans les environs de Samadet.

Tandis qu'une foule immense suivait, des yeux, le ballon dans les airs, le nommé Jean Labat, déjà traduit deux fois en justice, volait de l'argent dans les poches des curieux. Il a été saisi en flagrant délit, et tout porte à croire qu'il sera convaincu de plusieurs vols qui, par leur nature, doivent infailliblement l'envoyer aux fers.

Un autre évènement plus majeur est également arrivé. Le gendarme Dabadie, de la brigade de Montfort, qui était envoyé dans la ville pour y maintenir la tranquillité, ayant appris que Duplantier, dit Dauphiné, gendarme de St-Sever, avec qui il avait eu des différends, se trouvait à la fête, le fit venir au cabaret. Après quelques injures, Duplantier donne un soufflet à son camarade ; celui-ci riposta en lui cassant sur la tête une bouteille à moitié vide. Ces deux gendarmes en vinrent aux mains dans le cabaret, mais le cabaretier les mit dehors à cause du désordre qu'ils occasionnaient.

A peine furent-ils dans la rue que Duplantier qui avait la figure couverte de sang, passa son sabre à travers le corps de son camarade, dans un moment où celui-ci était sans armes. Les officiers de santé, qui se sont empressés de donner les secours que l'humanité réclamait, espèrent que le coup ne sera pas mortel.

L'indignation était tellement générale contre la conduite scandaleuse des deux gendarmes que le blessé n'a pas excité le moindre intérêt. Il faut espérer que la nouvelle organisation rendra à la gendarmerie la dignité qui lui est nécessaire et que ce corps si utile n'aura plus à gémir sur la conduite des mauvais sujets que les circonstances ont introduits dans son sein. (Communiqué par L.)

## LE 4e CENTENAIRE DE MONTAIGNE ET LE 3e CENTENAIRE DE VAUBAN

Nous avons à célébrer cette année le 4e centenaire de la naissance de Montaigne et le 3e centenaire de celle de Vauban. Rien de plus intéressant que ces manifestations commémoratives qui, entre autres avantages, ont celui de nous remettre sous les yeux la vie et les œuvres de nos grands disparus.

En Michel de Montaigne nous ne glorifierons pas seulement l'incomparable écrivain des « Essais », le politique avisé qui, maire de Bordeaux au cours d'une période particulièrement difficile, fut l'ami, le confident et le conseil d'Henri IV, comme l'a si parfaitement démontré l'éminent érudit qu'est le Dr Armaingaud, l'auteur de la meilleure édition que nous possédions des « Œuvres complètes » de Montaigne : nous entendons célébrer surtout le Gascon qui fut, incontestablement, le plus intelligent des écrivains français.

Quant à Vauban, on se le représente trop volontiers comme un technicien absorbé par la construction de grands murs de défense pour nos forteresses et nos cités. Vauban était un grand esprit : nous dirions aujourd'hui un grand économiste. Son dernier ouvrage sur l'égalité de l'impôt, qui lui valut la disgrâce de Louis XIV, montre qu'il était en avance de plusieurs siècles sur son temps. Il ne sera pas superflu d'en reprendre les salutaires enseignements dans la période économiquement si troublée que nous traversons.

# Tourisme

## LA SUPPRESSION DU SOUS-SECRETARIAT DU TOURISME

La Revue « Les Stations françaises » que dirige M. Henry Lacombe, ancien préfet, publie, au sujet de la suppression du Sous-secrétariat du Tourisme, une note ainsi conçue :

La création d'un Sous-Secrétariat du Tourisme, chargé de veiller à la prospérité d'une branche essentielle de l'économie notionale, fut un geste accueilli avec faveur puisqu'il marquait une intention. Malheureusement, trois années d'expérience décurent les plus tenaces espoirs. Non assurément par la faute des brillants titulaires, pleins d'intentions louables et d'un bon vouloir qu'ils eurent pour unique ressource d'affirmer, en toute occasion, mais par l'inexistence totale de moyens d'action administratifs, financiers, d'autorité propre.

Ecrasé entre un puissant Ministère qu'absorbe la commande de tous les centres nerveux du pays et un Office National qui détient et administre, — complètement en dehors de lui du reste, — la totalité des ressources affectées au Tourisme, le Sous-Sécrétariat d'Etat se trouvait dans une position d'instabilité vraiment critique. En sorte qu'il eût sombré sous le ridicule de l'opérette, si ses titulaires successifs n'avaient déployé pour se maintenir tout un ensemble de qualités qui, en d'autres circonstances, auraient trouvé la plus heureuse application.

Si, à la faveur de cet intermède et au prix de la coûteuse aventure de tel grand organisme national, nous arrivons à la conception d'un sous-secrétariat d'Etat responsable, doté d'attributions définies et de moyens d'action correspondant à son titre, il y aura lieu de se féliciter d'une restauration.

Mais, en ce cas seulement, car nous n'en sommes pas pour l'illusion d'un décor de théâtre, dont la porte, fût-elle ornée d'un faisceau de licteurs, ouvre sur le néant des coulisses.

H. LACOMBE.

# Chronique forestière

## LES SYNDICATS FORESTIERS DES LANDES

La Fédération des syndicats de produits résineux français et de bois de pin des Landes a tenu samedi dernier son assemblée générale à Dax, où M. Eugène Milliès-Lacroix avait mis à sa disposition la grande salle de l'hôtel de ville. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette importante réunion, sur les résolutions qu'elle a prises et sur les mesures que la situation de la forêt landaise inspirera prochainement. Il suffira qu'on sache aujourd'hui que la réunion, extrêmement nombreuse, était présidée par M. de Groc. Après la lecture du rapport des secrétaires, MM. P. Duboscq, Daney et P. Nydieu, on a entendu M. Duboscq, qui a parlé des bois, M. Mayet qui s'est occupé des résineux et notre distingué collaborateur, M. Roger Sargos, qui a traité la question propriété-fiscalité.

A midi, un banquet réunissait environ 150 convives à l'Hôtel Folin. On remarquait, autour du président, M. de Groc, MM. Fully, sous-préfet ; E. Milliès-Lacroix, docteur Daraignez et V. Lourties, sénateurs des Landes ; professeur Portmann et R. Cailler, sénateurs de la Gironde ; R. Lassalle, député des Landes ; Dignac, député de la Gironde ; Gomès, président de la Chambre de commerce de Bayonne ; Mondiet, président de la Chambre de commerce des Landes ; professeur Dupont, directeur technique de l'Institut du Pin ; Callen, président de l'Institut du Pin ; Roger Sargos, vice-président ; de Coincy, conservateur des Eaux et Forêts à Bordeaux ; Michel Laboile, vice-président ; Prunetti, premier adjoint au maire de Dax ; Borrel, ingénieur principal du Midi ; Duché, ingénieur principal du P.O. ; Druhen, inspecteur des Eaux et Forêts ; Rabère, inspecteur divisionnaire de chemins de fer de l'Etat ; A. Dupuy, président du Syndicat de l'essence ; Dupin, conseiller général, maire de Morcenx ; Espiau, inspecteur de la répression des fraudes à Mont-de-Marsan ; Lacave, président de l'Union Syndicale des négociants en bois du Sud-Ouest ; Jean, chef d'exploitation des voies ferrées des Landes ; Paul Duboscq, Mayet et Daney, secrétaires ; Brun, trésorier, Salefran, président du Conseil d'arrondissement de la Gironde, etc...

Le menu fut unanimement apprécié et les convives louèrent fort l'organisation à laquelle M. Bernadet fils avait présidé avec son aimable empressement accoutumé.

Des discours ont été prononcés par MM. de Groc, au nom de la Fédération ; E. Milliès-Lacroix, au nom de la ville de Dax ; R. Lassalle, au nom des députés des Landes ; Dignac, au nom des députés et sénateurs de la Gironde ; de V. Lourties, au nom des sénateurs des Landes, et G. Duboscq au nom de la presse quotidienne et de la presse technique.

## LA MALADIE DES PLATANES

Nous avons tous remarqué que, chaque printemps, depuis quelques années, les magnifiques platanes de nos routes et de nos avenues donnent des signes évidents de maladie. Sans doute, ils ne sont pas tous atteints et tous ne le sont pas très gravement. Mais n'est-il pas suffisant déjà que les premières feuilles de printemps, celles qui donnent à ces beaux arbres un aspect de léger brouillard vert doré, soient atteintes et se flétrissent avant leur complet épanouissement ?

A diverses reprises, nous avons essayé de nous renseigner sur le caractère de cette maladie, qu'on pouvait confondre d'ailleurs avec les effets d'une gelée prématurée. Nous avons écrit à l'Ecole forestière de Nancy et nous nous sommes même adressé au Ministère de l'agriculture. On ne nous a pas répondu.

Mais aujourd'hui, « Les Annales de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts » nous font connaître le résultat des recherches qui ont été effectuées. Nous sommes heureux d'en extraire les renseignements qui pourront permettre, soit à l'administration qui est aujourd'hui chargée d'assurer la protection des arbres de nos grandes routes, soit aux propriétaires de platanes, soucieux de conserver ces splendides végétaux, de leur donner les soins requis.

Et d'abord, quels sont les symptômes du mal ?

La maladie affecte les feuilles et les rameaux, aussi bien sur les jeunes plants en pépinière que sur les arbres âgés.

Sur les feuilles, elle peut se manifester au printemps, dès que les feuilles se déploient : souvent, certaines de celles-ci sont affectées et brunissent dès qu'elles émergent hors du bourgeon. Cet accident est volontiers confondu avec celui que déterminent les gelées de printemps.

Cependant, le type classique de lésion ne se manifeste que plus tard, sous forme d'un brunissement qui s'étend sur le limbe en bandes plus ou moins étroites, localisées de part et d'autre des nervures, et qui peut gagner celles-ci aussi bien que le pétiole. Parfois, mais plus rarement, les taches débutent à la périphérie de la feuille et progressent ensuite vers les parties centrales. Par extension des lésions, aussi bien que par fusion de plusieurs taches voisines, le limbe peut subir une mortification partielle ou totale. L'attaque du pétiole provoque généralement la chute de la feuille ainsi affectée. Par temps humide apparaissent sur les taches, le long des nervures, de petites pustules brunes ou noires, parfois de couleur crème au centre.

D'autre part, une lésion profonde, qui atteint souvent la base des jeunes rameaux de consistance encore herbacée, entraîne la désarticulation de ceux-ci et leur chute.

Du fait de la perte de ses feuilles ou de celle de ses pousses, l'arbre subit un dépouillement partiel ou total. Une nouvelle feuillaison pourra se constituer et sera souvent épargnée, car, durant l'été, les conditions atmosphériques sont, dans la plupart des cas, assez peu favorables à la maladie.

Sur les jeunes plants, en pépinières, la maladie revêt des caractères particuliers. Le mal part souvent d'un rameau taillé, parfois d'une feuille ou d'une pousse herbacée. De là, l'altération gagne plus ou moins directement le tronc lui-même. Sur l'écorce de celui-ci apparait, au niveau d'un rameau mort, une tache lie de vin, plus brune, qui ne tarde pas à s'étendre circulairement. Des entailles pratiquées jusqu'au niveau du bois font apparaître un tissu brun. Les feuilles jaunissent, l'extrémité de la flèche meurt ; enfin, les feuilles se dessèchent et l'arbre succombe.

Maintenant, d'où vient le mal ? Ici, nous entrons dans des explications techniques très compliquées. Il suffira qu'on sache que l'agent pathogène est un champignon du groupe des Ascomacètes, famille des Sphériacées. On le rencontre : 1° dans le parenchyme foliaire, les nervures, le pétiole ; 2° dans les jeunes rameaux ; 3° parfois, dans les grosses branches et dans le tronc qui peuvent être envahis jusque dans la région médullaire.

Les filaments mycériens cheminent, suivant les cas, entre les cellules ou à l'intérieur des cellules. Ils envahissent avec une particulière intensité le cambium et le liber, qui, dans les tiges, disparaissent sous leur action, laissant place à de larges lacunes.

Le champignon présente divers types d'appareils sporifères formés dans des conditions différentes. Ces types ont été successivement décrits comme autant d'espèces, et ont reçu des noms différents, ce qui explique la nomenclature.

Nous ne suivrons pas dans ses savantes déductions, l'auteur de l'étude sur la « Maladie des Platanes », à laquelle nous empruntons ces détails. Disons, pourtant, que la maladie sévit plus fortement par le temps froid, pluvieux et humide. La sécheresse en arrête les progrès. Aussi est-ce au printemps surtout qu'elle fait des ravages. On nous assure que, dans notre Sud-Ouest, elle est plus active que dans la région méditerranéenne, dont le climat est moins humide.

Nous avons hâte d'en arriver aux remèdes. Voici les conseils que nous donnent les savants de l'Ecole des Eaux et Forêts :

Il faut reconnaître que les platanes adultes, normalement atteints par la maladie, la supportent assez bien. Si certaines années, à la faveur de certaines conditions météorologiques, l'attaque est plus sérieuse, elle s'atténue les années suivantes et ne compromet pas l'existence des arbres. Il en est autrement pour les jeunes plants qui peuvent être très ralentis dans leur croissance ou rendus difformes.

Mais, étant donné le rôle du platane comme arbre d'avenue et d'ornement, il est fâcheux de le voir se dépouiller prématurément de ses feuilles. Il est facile de restreindre l'extension de la maladie en ramassant les feuilles tombées et en les brûlant, ce qui est possible dans une promenade ou le long d'une avenue. On peut aussi employer des pulvérisations préventives au printemps, à la bouillie bordelaise : le traitement des arbres de grande taille est difficile et exige de puissants pulvérisateurs à moteur. Quand les branches et rameaux sont attaqués, on recommande de couper, autant qu'on le pourra, ces branches et rameaux atteints et de les brûler. Il est bon de badigeonner les plaies de taille avec une solution obtenue en dissolvant à chaud, dans un récipient en bois, 3 kg. 500 de sulfate de fer dans 10 litres d'eau et en ajoutant 1 litre d'acide sulfurique, ou bien de revêtir ces plaies de mastic à greffer.

Pour les plants et jeunes arbres en pépinière l'application des remèdes — pulvérisation aux bouillies cupriques et badigeonnages des plaies de taille — est aisée et beaucoup plus nécessaire. Il est assez indiqué de supprimer les sujets le plus gravement atteints.

Peut-être conviendrait-il de recommander ces conseils à la sollicitude de l'administration. Elle possède de nombreux et de superbes platanes. Elle nous doit de les protéger. Elle seule possède les moyens mécaniques puissants qui seraient de nature à aider ces grands végétaux à se défendre. Elle pourrait mettre parfois à la disposition des particuliers les appareils dont elle ferait l'acquisition. Ainsi, dans nos Landes, dont les platanes sont une parure d'une incomparable beauté, nous pourrions intervenir avant que la maladie en se développant, ait fait des ravages qu'on ne pourrait plus réparer.






## LES EVENEMENTS IMPORTANTS ET LES AUTRES !

**SAMEDI.** Décidément, ce n'est pas avec des pastilles sucrées, mais très inflammables que les Allemands ont mis le feu à l' « Atlantique », comme l'affirmait, en toute certitude, la bonne Mme X..., l'autre soir dans l'autobus qui nous ramenait à la maison. Mais tout de même, ces nouvelles peintures nitrocellulosiques que dénonce si justement le « Journal des Débats », ne serait-ce pas encore une invention d'au de là du Rhin ? Tant qu'il existera un chimiste allemand, nous ne serons pas en sécurité. N'est-ce pas votre avis, Madame X... ?

**DIMANCHE.** La France est à la tête du mouvement : On demande la semaine des 40 heures avant d'en arriver à celle des 3 dimanches et des 4 lundis (des 4 jeudis souffle Nanette). Mais alors !... Défense absolue aux ménagères de faire le café avant 8 heures et de laver la vaisselle après l'Angélus. Repos pour tous !

**LUNDI.** Monsieur Chéron, dont tout le monde attendait la recette avec impatience, vient en effet de nous surprendre par la mise en application d'une méthode nouvelle, absolument nouvelle. Pour combler le déficit budgétaire qui dépasse 10 milliards, il a trouvé une innovation : augmentation des impôts !

**MARDI.** Nos députés ont enfin leurs dactylos. Six dames et demoiselles, recrutées au concours ; deux locaux aménagés spécialement à cet effet et comprenant tout ce qu'il faut : 2 fr. 50 par demi-heure.

**MERCREDI.** Il paraît que Kreuger ne serait pas mort et des financiers de New-York envoient un détective à Paris pour éclaircir ce mystère. Des gens malintentionnés prétendent même qu'il serait administrateur délégué d'une société de remorqueurs hollandais.

**JEUDI.** Le bruit d'un coup de canon tiré pour annoncer la reprise du jeûne de Ramadan a fait écrouler les remparts de Mazagran sur une longueur de 40 mètres. Allez donc dire après ça : « Costaud comme un rempart ».

**VENDREDI.** La suggestion d'une augmentation des impôts, qui a été faite au cours de la conférence entre les principaux partis, a causé dans le pays, et parmi les membres sensés des partis, une réaction telle que les chefs du parti gouvernemental ont été amenés à se dédire... mais cet événement se passait hier à New-York.



# FEUILLETS D'HISTOIRE LOCALE

## UN CONFLIT ENTRE BAYONNE ET CAPBRETON EN 1582

La volonté de Bayonne avait prévalu : c'en était fait ! Depuis le 28 octobre 1578, le grand Adour de Capbreton et du port qui s'appellerait désormais le Vieux-Boucau, se jetait au hâvre nouveau, ou Boucau-Neuf. A 1800 mètres de la mer, au coude du Trossoat, au prix de mille difficultés, Louis de Foix avait construit son grand barrage.

Seulement, une brèche y subsistait, permettant de toujours communiquer avec le lit de l'Adour décapité : une chance restait aux gens de Capbreton de garder libre le chemin du grand Adour par lequel parvenaient vie et richesse.

Mais voici que Bayonne se mettait en tête de clore la brèche. Du côté de Capbreton, au pays de Maremne, du côté de Vieux-Boucau et des forêts de Messanges ou de Seignosse, au pays de Marensin, on achetait les pins des montagnes, c'est-à-dire des dunes perpendiculaires au rivage et boisées de tout temps tout au long de leurs formes paraboliques. C'est alors que par une belle nuit d'été, la colère capbretonnaise rendit inutilisables tous les arbres abattus (août 1582). Auparavant, le procureur de la juridiction de Maremne, Augier du Bois, avait en personne essayé d'empêcher les Landais de vendre des pins à l'illustre ingénieur Louis de Foix. Lui-même protestait le 31 août 1582, dans une lettre au capitaine La Hillière, gouverneur de Bayonne : « il engageait sa teste » de n'être pour rien dans la petite rebellion ; ni davantage les gens de Soustons. Lui-même commençait une contre-enquête.

400 pins équarris n'étaient plus bons qu'à donner du bois à brûler ; on alla jusqu'à tirer des coups d'arquebuse contre les troncs abattus. A Soustons, de sourdes menaces eurent lieu contre Menyoler du Ler et Jehan de Batz, qui avaient osé vendre des arbres à Louis de Foix. Les charpentiers demandaient une forte paye.

Sur les onze heures du soir ou minuit, la maison d'Estetenin dans la forêt de Maremne, où couchait le commis de Louis de Foix, Guillaume Bouquier, avait été ouverte au milieu des coups et des fausses sommations « de par le roi » ; bien qu'il eût été pris deux fois par les huguenots, il n'avait jamais eu si peur de sa vie ; il fut questionné ; on fouilla les maisons voisines : sans doute si on eût trouvé l'auteur de la vente des pins, il eût passé un mauvais quart d'heure.

A Bayonne, ce fut un beau tapage ! Le Parlement de Bordeaux ordonna une enquête sur les réparations à faire, les dégâts survenus et le problème de la liberté de navigation (1) De leur côté, les lettres patentes du roi Henri III au gouverneur de Bayonne La Hillière chargeaient celui-ci, dès le 1er septembre 1582, de rechercher les coupables en vue d'un châtiment exemplaire.

Cependant, muni de l'ordre royal, l'avocat général au Parlement de Bordeaux se rendait sur place. Ce très grand personnage avait puissamment aidé à l'œuvre de Louis de Foix, fait de longs séjours à Bayonne, entretenu l'amitié de plusieurs des dirigeants de la grande ville. Le 20 octobre 1582, à 5 heures du soir, il arrivait à Capbreton, où il avait convoqué bayle et jurats, entendons maire et conseil municipal. Il était accompagné d'un huissier, de Raval, le receveur du domaine, de Fr. de Barraulte, trompette de la ville de Bayonne, de Guillaume Bouquier, le commis de Louis de Foix, de 8 hommes à cheval et d'un à pied.

Avec le même équipage il rendit visite à Vieux-Boucau « le long du bord de l'ancien canal » où il vit les traces des pins coupés. Tous revinrent ensuite à Capbreton à travers les « pignadas ». A 3 heures, à l'issue des vêpres, le peuple attendait : aux questions de Charles du Sault, il clama véhémentement son ignorance. Bien mieux, il invoqua le préjudice qu'il subissait en perdant l'Adour, il nia que le Boucau-Neuf fut praticable et réclama une enquête sur les facilités de la brèche, qu'il y avait lieu de maintenir : « pour la commodité ou l'incommodité de l'ouverture au dit Boucau advenue par le beneffice de nature par derrière les ouvraiges du costé des sables vers le Nord ». Du maintien de l'ouverture, aucun préjudice ne résulterait pour Bayonne : au contraire, « elle accomode les uns et les autres. » Une fois de plus, Bayonne agit « par envie... non pour aulcun autre intérest légitime et considérable ». Bien mieux, on devait toujours 469 pins achetés pour le barrage du Trossoat !

Grand Magistrat consciencieux et rigide à la façon de ceux de l'ancienne France, Charles du Sault commença le 22 octobre à Bayonne son expertise sur le Boucau-Neuf telle qu'elle venait de lui être demandée. Il écarta à la fois Bayonnais et Capbretonnais. Il s'adressa à Jacques Charbouneau bourgeois de navire d'Oléron, venu avec une cargaison de blé ; à Martin de Burgaronne et Martin de Lissarague, maître pilote de Biarritz ; à Etienne Damerquette, marchand marinier et pilote de Ciboure, et à son congénère et compatriote Jean de Cheverry ; à Jean Martin marinier de l'île d'Allevert (2) venu avec du blé ; à Menyon de Ferrando, Pernauton de Sirouette, Menyon de Gardagne, Ogier du Challa, de Biarritz ; à Johannès de Lasson, bayle des bourgeois de navires de St-Jean-de-Luz, aux Luziens Martin de Harcstéguy, Etienne de Hirigoyen, Laurens de Chevary. Il semble même que l'enquête eut lieu sur place, notre texte faisant allusion au tillolier qui conduisit du Sault au hâvre neuf. Tous ces gens étaient des marins éprouvés dont beaucoup étaient allés à Terre-Neuve : ils furent unanimes à déclarer que l'accès du port de Bayonne s'était bien améliorée depuis 1578 ; renchérissant sur leurs dires, le procureur du roi à Bayonne, Jean du Sorbé, disait de son côté quelques jours plus tard : « Le Boucault sis du côté de Messanges (le Vieux-Boucau) s'estoit rendu en tel estat que fort peu de navires pour petits que feussent y pouvoient entrer à la rivière par l'impétuosité des vens remplie de sables de façon que les gallions, chaluppes, voir les plus petits vaisseaux que l'on appelle tilloles a prou de difficultés y pourroient naviguer et au moyen de tels obstacles et empeschemens le commerce et traficq de marchandises qui se faisoit cy-devant par mer en ceste ditte rivière y estoit fort altéré. Cestes ville qui est place-frontière et l'une des premières et principales clefs de ses pays et duchés de Guyenne la plus part de l'année demeuroit inondée et subvergée (sic) d'eaux et de là ouverte et aisée à estre surprise et envahie »

Les 18 mariniers consultés par M. du Sault furent non moins unanimes à déclarer que si la brèche n'était pas close l'œuvre serait ruinée et le fleuve reprendrait son ancien cours. Louis de Foix en personne insista à ce sujet.

Le 25 octobre, du Sault se rendit sur les lieux en compagnie des dirigeants de la cité bayonnaise, puis il prononça au retour la sentence : ordre était donné d'amener au Boucau-Neuf les 500 pins achetés par L. de Foix, sauf à remplacer tous ceux qui avaient été détruits aux dépens de qui il appartiendra, et à l'aide de bouviers ; le tout à peine de 500 écus d'amende. Etienne de Panheyt, juge de Maremne Amanien Du puy, juge de Marensin, et aussi Augier du Bois étaient avertis de la chose, ainsi qu'Augier du Bois, procureur des gens de Maremne. Les coupables de l'affaire d'août 1582 seraient punis. En revanche il fallait payer à Capbreton les pins dûs depuis 1578.

Diverses informations eurent lieu. A Soustons, le notaire Etienne de Puy de Lalanne ne put rien trouver : des informations ordonnées à Dax, il semble que rien ne soit sorti. A Bayonne le procureur du roi retraça l'œuvre grandiose accomplie : sur place, les gens de Capbreton avaient présenté leurs griefs à Charles IX lors de l'entrevue de Bayonne en 1565 : S. M. avait délégué le baron de Lagarde, capitaine général de ses galères qui avait inspecté et sondé la côte du Trossoat à Capbreton ; sur son rapport, le roi avait ordonné de continuer le Hâvre-Neuf. Capbreton avait — comme Bayonne — obtenu l'exemption de deniers et impôts pour raison de leurs marchandises dans les ports du royaume. Après le décès de l'ingénieur Flayol, Louis de Foix était venu ; l'œuvre avait trainé par manque d'argent ; enfin, « la rivière a été close et fermée entièrement, les sables ouverts, et le lieu rendu navigable à tous vaisseaux indifféremment ». Seulement, par « impétuosité de mer et oraige de temps, au boult de la palissade du côté du Nord, se seroit fait quelque ouverture de sables et par icelui partie du montant se seroit desrobées vers le dit lieu de Capbreton ».

Le roi avait envoyé du Sault et de Foix ; le Parlement, par arrêt du 25 septembre 1582, avait confirmé la chose ; de même le gouverneur de la province, Matignon, lieutenant général du roi en province, qui avait vu les lieux. Et le procureur du roi de conclure qu'il fallait passer outre à toute nouvelle opposition juridique de Capbreton. C'était aussi l'avis de Louis de Foix, pressé d'en finir : il avait fait tout son devoir ; mais l'hiver approchait, — et il avait dû aller se plaindre au Parlement.

Capbreton en effet avait porté la question sur le terrain juridique : appel était porté le 2 Novembre contre l'arrêt du 9 Décembre 1580 et la mission de du Sault pour non observation des formes de droit !

Bayonne et Louis de Foix auraient voulu une sentence définitive : du Sault décida qu'en raison de l'urgence ses décisions seraient aussitôt exécutées, quitte au Roi à se prononcer sur le fond. Celui-ci annulait d'ailleurs peu après l'appel de Capbreton au Parlement de Bordeaux.

Au début de novembre 1582, du Sault continuait encore son enquête sur les incidents d'août. Il est infiniment probable qu'il ne trouva rien du tout, les coupables ayant avec eux la complicité du pays tout entier. Mais le sort en était jeté : la brèche serait comblée ; l'Adour finirait de mourir sous Capbreton : l'heure de la décadence, sinon de la misère, était venue pour le vieux port landais du Moyen Age — en attendant que notre époque vînt découvrir la beauté du site et provoquer une renaissance nouvelle (3).

RENE CUZACQ.

(1) Ce qui visait aussi les fameuses « nasses » ou pièges à poissons installés entre des piquets ; la navigation en était terriblement gênée.

(2) Nos textes par eux-mêmes sont toujours vagues, incertains, mal écrits, ni toujours clairs ni toujours francs, à plus forte raison quand il s'agit des noms propres ; peut-être est-il ici question de la région de Maremne, envoyant à Bayonne sel et blé des Charentes, et où il y a encore une pointe d'Arvert.

(3) D'après Arch. Municip. Bayonne.

# chronique régionale





## CAPBRETON

**Son Histoire** (suite). — En 1167, l'évêque de Dax, Arnaud Guillaume de Sort, qui installa « Les Templiers » au quartier de la Torte et contribua à la fondation de l'Abbaye d'Arthous, signa un accord concernant l'église de Capbreton. Un prêtre nommé desservait cette église, l'évêque et le chapitre de Dax lui abandonnèrent, et après lui à ses successeurs, à perpétuité, tous les droits de l'Eglise de Dax sur les habitants de ce lieu et sur les constructions qu'ils pourraient élever depuis le ruisseau du Bouret jusqu'au bois d'Ondres et depuis l'étang (Marais d'Orx) jusqu'à la mer, à charge de payer chaque année, quinze sous de « Poitiers, » à l'église de Dax.

L'essor, on pourrait presque dire la naissance de Capbreton doit dater des événements du XII[e] siècle.

Quand Bayonne fut affranchie du servage à l'instigation de l'évêque Raymond de Martres 1120-1131) « Quent Baione comensa à hedificar » d'après une charte du duc d'Aquitaine, en 1174, quand, à la suite du second mariage d'Eléonore de Guienne, sous la domination anglaise, il fut permis à Bayonne de se mettre en marche d'un pas rapide dans la voie de la prospérité materielle et de la culture morale, ce fut alors que Capbreton profita. Par le commerce, le mouvement de son port de la Pointe, par sa pêche, ses relations avec les négociants de Bayonne et la vente des vins du Bouret, l'essor était donné. Il y avait déjà une tendance à bâtir. Le chanoine Pierre Arnaud de Vic, clerc du roi, reçut de la couronne, le 2 Mai 1287 ,l'ordre de favoriser l'accroissement de l'endroit et de concéder à « Caberton », des terrains pour y construire des habitations, moyennant un cens annuel à verser entre les mains du bayle local. Cet ordre, suivi d'une prolongation de texte datée de Bayonne, 20 octobre 1300, relative à des concessions, se trouve aux archives de Bayonne. A.A. II. pag. 11.

Mais vers 1310, la situation créée par le barrage de l'Adour, dont embouchure fut comblée, ne produisit que des déceptions et de nombreuses difficultés pour Capbreton.

Bayonne voulait avoir le monopole du négoce et du trafic maritime.

Lorsque l'embouchure de l'Adour passa au Vieux-Boucau, Capbreton s'abstint de porter son poisson à Bayonne. Le différend fut porté devant le Sénéchal de Gascogne en 1328. Ce qui donna lieu à diverses sentences donnant raison tantôt à Capbreton, tantôt à Bayonne cause de difficultés continuelles entre ces deux localités.

(à suivre) Louis Dufourcet

**Démographie.** — Il a été enregistré en 1932, à la mairie de Capbreton : 55 naissances(23 filles et 32 garçons), 1 légitimation, 1 adoption et 5 reconnaissances ; 41 décès, 4 mort-nés et 3 transcriptions ; 19 mariages.

L'an passé, on avait compté 50 naissances, 40 décès et 13 mariages.

## DAX

**Les Voyageurs de Commerce.** — L'Amicale des Voyageurs de commerce a donné dimanche son banquet traditionnel. Son dévoué président M. Pucheu, présidait ce repas qui fut très remarquable à tous égards et particulièrement au point de vue gastronomique. Décidément la cuisine landaise est la première du monde et les voyageurs de commerce qui sont appelés à faire chaque jour d'intéressantes comparaisons l'on constaté une fois de plus à l'occasion de leur dernier dîner. C'est M. Vigneau, propriétaire de l'Hôtel de l'Europe, qui en a exécuté le menu.

Parmi les convives on remarquait : MM. E. Milliès-Lacroix, sénateur-maire ; Robert Lassalle, député ; O. Lartigau, conseiller d'arrondissement ; Dulayet et Lauga, présidents honoraires ; Dupin, adjoint au maire ; J. Milliès-Lacroix, membres bienfaiteurs ; Castaing et Châton, vice-présidents de l'Amicale ; Albert Lamaison, trésorier ; Lacouture, secrétaire général ; Capdepont, secrétaire adjoint ; Doussy et Lestage, contrôleurs, etc.

Au dessert, de nombreux discours ont été prononcés et chaleureusement applaudis.

**Au parquet du Tribunal civil.** — Nous relevons avec un très vif plaisir, sur le tableau d'avancement pour l'année 1933, le nom de M. Destouet, procureur de la République inscrit pour la deuxième classe.

Nous prions le distingué magistrat de recevoir nos très sincères félicitations.

**Caisse d'Epargne.** — La Caisse d'épargne de Dax a reçu, en 1932, par versements, transferts, provenant de diverses caisses d'épargne, arrérages de rentes et divers, la somme de 25.255.116 fr. 90.

Elle a payé, par remboursements, transferts sur diverses caisses d'épargne et divers, une somme totale de 18.353.406 fr. 14.

Le solde dû aux déposants, qui était, au 1er janvier 1932, de 84.172.417 fr. 32, se trouve porté, au 31 décembre 1932, à la somme de 95.425.158 fr. 97, représentée par 25.880 livrets.

**Bibliothèque populaire municipale.** — La Bibliothèque populaire municipale de la rue Sully est ouverte le dimanche, de 10 heures à 12 h. 30 ; le mercredi et le vendredi de 17 h. 30 à 19 h. 30.

**Démographie.** — Les registres de l'état civil accusent pour l'année 1932 : 235 naissances, 21 reconnaissances, 2 transcriptions de naissance, 82 mariages, 4 transcriptions de divorce, 288 décès.

## MAGESCQ

**Nécrologie.** — Nous avons appris avec une très vive tristesse à Magescq qu'un de nos compatriotes, François-Raymond Labeyrie, fils du berger de M. Georges Labat, a disparu dans la catastrophe de l' « Atlantique ». Nous adressons aux siens nos vives et cordiales condoléances.

## MONT-DE-MARSAN

**Démographie des Landes.** — Au cours de l'année qui vient de se terminer, la population du département des Landes est tombée de 263.111 à 257.186 habitants.

Au total un déficit de 5.925 habitants.

**La fête des cours secondaires.** — Les anciennes élèves des cours secondaires ont donné dimanche, au Théâtre de Mont-de-Marsan, une représentation absolument charmante et qui a obtenu très grand succès. Les toutes petites ont été comme de juste, acclamées dès le lever du rideau. Elles ont dit exquisement « la Prière au petit Noël », les « Bavardes » et « Noël fait sa ronde ».

Puis les Anciennes élèves ont joué magistralement trois pièces exquises : « Madame a ses bachots », avec Mlles S. Bartalot, M. Dassé, D. Lameignère, « Marquis et Marquise », avec Mlles S. Carrère et M. Massé, assistées de Mlles Y. Casson, C. Gély, et, enfin « Le Chapeau chinois », que Mlles S. Carrère, M. Massé, D. Lameignère, C. Gély, D. Bernos, ont interprété remarquablement.

Le « ballet » confié aux jeunes élèves fut une éblouissante féerie ; il est, dans son ensemble, la création de Mme et M. Germinet, nos excellents professeurs de dessin qui méritent de vifs compliments.

La danseuse étoile, Mlle Germaine Caliot, âgée de 11 ans, est la fille du sympathique conseiller général. Elle a dansé à la perfection, faisant ses « pointes » tout comme les stars de grand renom.

La distribution des jouets de l'arbre de Noël a terminé joyeusement cette belle fête.

**Chez les fonctionnaires.** — Le gouvernement ayant prescrit de ne pas procéder cette année à la nomination de nouveaux fonctionnaires, la Préfecture des Landes annonce qu'elle ne mettra au concours, le 27 janvier, qu'un seul emploi de rédacteur-stagiaire au lieu de deux. Ce concours est réservé aux hommes.

**Aux Archives départementales.** — Les archives des Landes dont les services sont dirigés avec beaucoup de distinction par notre érudit collaborateur, M. Michel Le Grand, ont reçu de nombreux dons au cours de l'année qui vient de se terminer. Signalons : Un lot d'environ deux cents pièces (dix-septième et dix-neuvième siècles), intéressant les familles Camescasse, Proères et Lafenestre, de Saint-Loubouer. (Don de M. Lalanne de Saint-Martin-d'Oney).

Deux factums imprimés du dix-huitième siècle, relatifs à une controverse entre le syndic des habitants de Saint-Sever et l'abbé commendataire de l'abbaye des bénédictins de Saint-Sever. (Don de M. Léon Dufour).

Les Archives ont reçu également plusieurs livres intéressants parmi lesquels le tome V de la « Galerie des Landais » de notre distingué collaborateur M. Gabriel Cabannes et « Rimailhotes en Gascoun » du doyen des poètes landais, M. Jean Duboscq, de Capbreton.

**La Maison des Eaux.** — On a procédé, dimanche dernier, à l'adjudication des travaux de construction de la Maison du service des Eaux. Les plans et devis établis par notre distingué collaborateur M. H. Dépruneaux, architecte départemental, prévoyaient une dépense totale de 187.000 frs ainsi répartis :

La maçonnerie et plâtrerie ont été adjugées à M. Montaut, de Capbreton, avec un rabais de 16 %.

M. Albert Lafaille, d'Anglet, a obtenu la charpente, la couverture et zinguerie avec un rabais de 26 %.

La serrurerie, la quincaillerie et la peinture ont été adjugé à M. Vincent Malichecq, de Sabres, sur un rabais de 30 %.

Le nouveau bâtiment s'élèvera sur l'emplacement du bâtiment actuel qui est vétuste et se dresse à l'angle de la place de la Poste et de la rue Gazaillas. Il aura un bel aspect et ne fera pas mauvaise figure auprès des superbes constructions, sur l'alignement desquelles il se trouvera placé : Cercle militaire, Banque régionale, Caisse d'épargne. Du même coup, c'est l'embellissement de la place de la Poste qui sera obtenu et, aussi celui de la rue Cazaillas où un grand immeuble moderne a été construit il y a peu de temps et où sont en voie d'achèvement, d'interessants travaux d'alignement et de réfection de la chaussée.

Les travaux d'agrandissement et de grosse réparations que l'Etat va faire exécuter à l'hôtel des postes, complèteront fort heureusement l'œuvre entreprise par la ville et c'est par conséquent une notable portion de l'agglomération centrale qui se trouvera embellie et mieux adaptée aux besoins modernes.

**Les Assurances sociales.** — Sur l'initiative de son président, M. Larrède, l'honorable maire de Saint-Sever, le Conseil d'administration de la Caisse départementale des Assurances sociales s'est réuni à Mont-de-Marsan.

Le directeur, M. Cassarini a donné connaissance du compte rendu des opérations de la caisse départementale de 1931-1932, en comparaison avec la même période de l'année précédente.

Il a été constitué cette année, 9.473 dossiers, soit 2.450 de plus que l'année précédente. Les recettes (cotisations) de 2.163.976 fr. 06 donnent sur les dépenses de 1.357.332 fr. 80, un excédent de 810.743 fr. 22, au lieu de 567.730 fr. 97 d'excédent au 1er octobre 1931.

Le nombre des assurés obligatoires droit-commun cotisants 13.405 ; assurés n'ayant jamais cotisé : 6.633. Total des assurés obligatoires droit commun, 20.038. Nombre des assurés obligatoires de la section agricole : cotisants, 2.596 ; assurés obligatoires de la section agricole n'ayant pas cotisé, 968. Total des assurés agricoles, 3.564. Total général, 23.602, dont 7.601 n'ayant jamais cotisé.

Conformément à l'art. 13 des statuts de la caisse départementale, le Conseil désigne M. Audidier, directeur des services agricoles des Landes comme membre du Conseil, en remplacement de son prédécesseur M. Riffault, qui a quitté le département ; il remplira en même temps les fonctions de trésorier.

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec regret la mort de M. Millet, qui faisait partie de l'équipage de l'« Atlantique ». Il était le gendre de notre très estimé concitoyen, M. Bertucci, marbrier, et le père de deux enfants en bas âge. Nous prions sa famille de recevoir nos bien vives condoléances.

**Etat civil.** — Naissances : Bernard Brouste ; Jacques Dupouyo ; André-Marie-Louis Clave ; Pierre Dupeyroux.

Décès : Marie-Anaïs Dufau, 67 ans ; Marie Lichau, 68 ans ; Marie-Louise Dupeyron, 75 ans ; Janveir Guiroy, 18 ans ; Maurice Dupouy, 54 ans ; Marie Beyries, 64 ans.

**Demographie.** — Il a été enregistré pendant l'année 1932 :

337 décès, 28 morts-nés, 267 naissances, 52 reconnaissances, 8 divorces, 100 mariages, 9 transcriptions.

( Suite en 4[e] page).

## RUBRIQUE IMMOBILIÈRE

**Nous avons à vendre :**

*Propriétés d'Agrément :*

Environs immédiats de DAX, Belle Maison de Maîtres, 10 pièces, avec joli parc, jardin, dépendances. *Pressé.*

*A 500 m. de l'octroi de DAX,* belle propriété avec parc très ombragé, habitation très confortable et complète, décharges, dépendances et pavillon de concierge, jardin.

*A 3Kms de DAX,* jolie villa 8 pièces sur cave, état de neuf, petit enclos, tous fournisseurs. Par suite de partage de famille, cette habitation serait à vendre à un prix très raisonnable.

*A SAINT-PAUL-LES-DAX,* par lots, terrains à bâtir, en bordure de route, (tous fournisseurs) toutes contenances depuis 5 *Frs. le mètre carré.*

*Propriétés de rapport :*

*A DAX,* bel et vaste immeuble de rapport faisant l'angle de deux boulevards. Deux logements indépendants. Cour et décharges. Prix très raisonnable.

*A DAX,* dans quartier thermal, bel Immeuble pouvant faire Maison de famille ou meublé. Prix intéressant.

*A DAX,* Plein centre, immeuble libre de suite, pouvant faire magasin. Pressé. Bas prix.

*A DAX,* Lots de terrains bien placés, toutes contenances.

*A SAINT-PAUL-LES-DAX,* immeuble de rapport, bien placé, avec vaste décharge et dépendances. Pourrait se louer pour commerce.

*A SAINT-PAUL-LES-DAX,* jolis terrains à bâtir, en bordure de route, depuis 5 Frs. le mètre carré.

*SAINT-MARTIN-DE-HINX,* Jolie propriété de *22 hectares environ,* en bordure de route, terres et bâtiments en parfait état, Possibilités de morcellement. Bas prix.

*A SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE,* 2 petits immeubles bien situés dans le bourg.

*DANS LA REGION,* plusieurs belles métairies de rapport, boisées et non boisées, tous prix.

*A DAX.* A céder, petit commerce, jolie clientèle, on mettrait au courant tout le temps nécessaire



# CINEMA

## TOPAZE

De multiples éléments concourent à assurer le succès d'un film : si le sujet et l'intrigue, tout autant que la mise en scène ont leur importance, le choix des interprètes et la façon dont ils animent leurs rôles constituent un facteur essentiel de la réussite d'une production.

C'est pourquoi un film de grande classe, tel que « Topaze », qui connait actuellement à l'écran une vogue inouïe, ne pouvait être confié qu'à des artistes de tout premier rang, capables d'en traduire intensément toutes les nuances et toutes les finesses.

Rarement distribution fut plus heureusement constituée que celle de « Topaze », adapté de la fameuse comédie de Marcel Pagnol.

Pour le personnage de Topaze, le pion besogneux qui se métamorphose en homme d'affaires très moderne et très « à la page », divers noms de comédiens réputés avaient été mis en avant. Finalement ce fut à Louis Jouvet que l'on décida de proposer la création cinématographique du rôle. Le grand artiste qui s'était toujours refusé à s'essayer au cinéma n'aura certes pas à regretter d'avoir abordé l'écran à cette occasion. Le Topaze qu'il a campé de magistrale façon, restera, sans aucun doute, un type définitif du personnage conçu par Marcel Pagnol. La timidité effacée et naïve de l'humble professeur se mue progressivement en une arrogante froideur, l'affolement du début fait place à un cynisme de haute envergure ; la diction mordante de Jouvet, son attitude hautaine et glaciale donnent un relief puissant à Topaze-homme d'affaires arrivé, tout autant que son maintien effacé et son aspect craintif caractérisent à merveille le pauvre diable de « pion » qu'il incarne au début du film.

A côté de lui, parait Pauley sous les traits de Régis, le brasseur d'affaires audacieux, âpre au gain, qui trafique sans vergogne de son mandat officiel. Le personnage dont Pauley fut le créateur à la scène n'a rien de sympathique ; en lui s'incarnent toutes les tares d'une époque : tripoteur, prévaricateur, concussionnaire, tel est Régis. Et cependant l'autorité joviale de Pauley son cynisme inconscent, parviendront à réussir l'impossible miracle de ne pas le rendre odieux. Les affaires les plus scabreuses, les combinaisons les plus malhonnêtes semblent perdre à son contact tout ce qu'elles ont de répréhensible. On n'en voit plus que le côté comique et l'on s'empresse bien vite d'en rire.

Pauley souligne avec infiniment de mesure tous ces aspects de son rôle ; il n'a rien d'un traître de mélodrame, il est moderne, cynique, souriant ou rageur, mais on ne saurait lui en vouloir !

C'est Edwige Feuillère qui interprète le rôle de Suzy. Elle résume en elle le charme et la coquetterie féminines. Femme d'affaires, et digne compagne de Régis, elle possède au suprême degré le sens des réalités, mais elle sait aussi combien sa séduction peut la servir. Elle en use avec maëstria pour s'attacher Topaze, qu'elle a conquis d'un seul regard : il suivra aveuglément la voie qu'elle lui trace.

Et l'on ne peut s'empêcher, en voyant Edwige Feuillère dans ce rôle, d'évoquer le souvenir des grandes coquettes du répertoire classique : Edwige Feuillère donnerait au personnage de Célimène sur la scène de la Comédie Française — dont elle est la pensionnaire — l'extraordinaire allure dont elle pare, sur un autre plan, celui de la séduisante Suzy.

Les autres rôles de « Topaze » ne sont pas moins bien servis que ceux de premier plan.

Marcel Vallée et Pierre Larquey ont repris à l'écran les personnages de Muche et de Tamise dont ils furent les créateurs à la scène. Le premier n'est que rondeur hypocrite et autorité bouffonne. Tyrannisant ses subordonnés, il s'aplatit devant la supériorité de l'argent et cet homme qui a chassé honteusement Topaze de son établissement ne sait plus quelles courbettes lui faire le jour où il le voit réussir. Marcel Vallée, comédien de classe, montre une fois de plus, en ce rôle qu'il connait et s'est plu à composer, un talent depuis longtemps confirmé.

(à suivre)

# Chronique régionale

(Suite)

## ONDRES

**Démographie.** — Il a été déclaré en 1932 :

Naissances, 20 (11 garçons, 9 filles) ; décès, 17, dont trois enfants de moins d'un an et un mort-né ; mariages, 4.

## PEYREHORADE

**Service d'autobus.** — Le service d'autobus « Le Trèfle Basque », faisant le trajet Peyrehorade-Bayonne et retour, deux fois par jour a commencé le jeudi 5 janvier.

Le premier départ a lieu à 8 h. 15 et le premier retour à 12 heures.

Le deuxième départ a lieu à 13 h. 30 et le deuxième retour à 19 h. 15.

Le prix du voyage aller et retour est fixé à 10 francs et le prix d'un seul voyage à 6 fr.

L'autobus très confortable effectue le voyage en 45 minutes environ.

## PISSOS

**Etat civil** (Décembre). — Décès : Marie Duverger, 62 ans ; Hélène Fronsacq, 39 ans.

**Démographie.** — Il a été enregistré pendant l'année 1932 : Naissances, 12 ; Mariges, 10 ; Décès, 15.

## PONTENX-LES-FORGES

**Fête enfantine.** — Une délicieuse fête enfantine comme on sait les organiser dans les Landes, a eu lieu à Pontenx-les-Forges, sous la présidence de M. Gustave Caliot, maire, conseiller général, entouré du Préfet, du Secrétaire général, de M. Bezos, vice-président du Conseil général et des membres du Conseil municipal.

Le programme, qui comprenait notamment « les Scènes hindoues » (pour piano et violon), « Doux Souvenirs » (pour violon seul), interprêtés d'une façon magistrale, sous la direction de M. Mauvoisin, instituteur à Mimizan, « La Ronde éternelle » qui est représentées par de charmantes fillettes : 1. Le Printemps, par Mlle Jeannette Arthur ; 7. L'Eté, par Mlle Paulette Ducourneau ; 3. L'Automne, par Mlle Hélène Raba ; 4. L'Hiver, par Mlle Madeleine Lartigue, le « Joyeux Carnaval », où Mlle Germaine Caliot, fille de notre maire, s'est fait particulièrement applaudir, ont tous obtenu un très grand grand succès.

**Mariage.** — Nous apprenons avec grand plaisir le prochain mariage de M. Jean Dufort, licencié en droit, ingénieur agricole, fils de Mme Vincent Dufort, avec Mlle Marie Adenis, fille de Mme et M. Adenis, notaire à Bordeaux.

Nous adressons nos meilleurs voeux de bonheur.

## PONTONX-SUR-ADOUR

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal réuni sous la présidence du Dr Branère, maire, a voté le principe de l'assistance aux chômeurs par le travail à l'unanimité.

Le Conseil a décidé qu'il ne sera pas procédé au recouvrement des prestations qui n'ont pu être faites dans le courant de l'année écoulée faute d'utilisation.

Sur la demande de M. Cauna les conditions de l'acte de vente de l'ancienne gendarmerie seront arrêtées d'accord avec le propriétaire.

Curutzary, garde champêtre, ayant résigné ses fonctions, sera remplacé par Pierre Dubos, cantonnier communal, qui sera assermenté.

Une somme de dix mille francs est votée pour la réparation de divers chemins.

M. Dassé, qui a une partie de la carrière de « la Houn dou Berrh » en location, arrive bientôt à l'épuisement de la portion louée. On décide de se mettre en rapport avec lui. Une nouvelle entente est désirable, d'autant que M. Dassé occupe chaque jour huit à neuf ouvriers de la commune.

M. Cazeaux, résinier communal, vient d'avoir deux jumeaux, ce qui porte à sept le nombre de ses enfants. A titre d'encouragement et de secours, le Conseil lui vote deux cents francs.

Les métayers du quartier de « Pays » demandent à être éclairés. Satisfaction leur sera donnée.

## RION-DES-LANDES

**Démographie.** — Les registres de l'état civil de notre ville accusent pour 1932, 76 inscriptions, dont 36 actes de naissance, une transcription d'une ordonnance rendue par le tribunal, 30 actes de décès et 8 actes de mariage.

## SAINTE-EULALIE-EN-BORN

**Société l'Avenir.** — La société l'Avenir s'est réunie en assemblée générale, pour procéder au renouvellement de son bureau et prendre les décisions que nécessite la situation.

Ont été élus :

Président d'honneur, M. Jean Lamarque, maire ; président M. Saussèque ; vice-présidents, MM. Duclos et Ducourt ; trésorier, M. Lapeyre ; secrétaire, M. Drilles ; Commission du bal, M. Labat ; Commission des sports, M. Perroy ; Commission des concours, M. Saubesty, commissaires, MM. Bouzats, Rancinan et Fragues.

## SAINT-LON-LES-MINES

**Etat civil** (4e Trimestre 1932). — Naissances : Denise Duffourg, Sylvain Peyrelongue, Hélène Laborde, Marie Guilhem, Fernande Darmaillacq, Josette Martiaréna.

Mariages : Noé Albafara et Marguerite Lapeyre.

Décès : Pierre Lapeyre, 56 ans ; Hélène Laborde, 10 jours ; Félix Louat, 80 ans ; Quitterie Dartiguemale, 72 ans.

**Démographie.** — Il a été enregistré pour l'année 1932 : 23 naissances, 1 mariage, 16 décès.

**Vacance d'emploi.** — Le maire de Saint-Lon-les-Mines fait savoir à ses administrés que l'emploi de porteur de télégrammes est actuellement vacant dans la commune.

Le traitement afférent à cet emploi est de deux francs par télégramme ou appel téléphonique.

## SAINT-MARTIN-D'ONEY

**Démographie.** — Il a été enregistré pendant l'année 1932, sur les registres de l'état civil de la commune : 19 naissances, 4 mariages et 6 décès.

## SAINT-PAUL-LES-DAX

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Dupont, maire.

Il a voté la somme de 50 fr. en faveur de l'érection à Aurillac, d'un monument à M. Paul Doumer, ancien président de la République.

**L'Ecole de la Pince.** — Voici le résultat de la soumission concernant la construction de l'école de la Pince.

Montant du devis : 145.056 fr. 89.

M. J.-B. Duviella, de Saint-Vincent-de-Tyrosse, est déclaré adjudicataire des travaux avec un rabais de 34 %.

**Etat civil** (décembre). — Naissances : Odette Ducasse ; Yvette Labenne ; Jean Lauga ; Jecques Lachappe ; Simone Labadie ; Etienne Daguerre ; Henry Latry.

Mariages : Roger Aguerre et Marie Dutin.

Décès : Jean Mora, 82 ans ; Gaston Darbos, 48 ans ; Pauline Lapouple, 82 ans ; Jean Darrigade, 68 ans ; Félix Suberchicot, 43 ans ; Joséphine Gieure 44 ans ; Jean Larrazet, 78 ans ; Jean Ducasse, 67 ans ; Jean Laussu, 49 ans ; Jean Claverie, 72 ans.

Cette année, il y a eu 63 naissances ; 34 mariages et 48 décès.

## SAINT-SEVER

**Caisse d'Epargne.** — Les opérations de la Caisse d'épargne, pendant le de l'année 1932, ont été les suivantes :

Versements de 1.031 déposants, 2 millions 888.815 fr. 61 ; remboursements à 1.144 déposants, 1 million 976.418 fr. 81 ; avoir des déposants au 1er janvier 1932, 11 millions 147.925 fr. 39 ; avoir des déposants au 31 décembre 1932, 12 millions 502.090 fr. 85.

Opérations des 7 et 8 janvier 1933 : Versements de 65 déposants, 158.329 fr. ; remboursements à 81 déposants, 88.935 fr. 24.

Intérêt, 3.25 %.

**Au Tribunal civil.** — Le « Journal Officiel » annonce l'inscription au tableau d'avancement de M. Dujol, juge au tribunal de Saint-Sever depuis le 1er octobre 1930.

M. Dujol est un magistrat de grande valeur, dontl'affabilité est très apréciée de ceux qui l'ont approché.

**Etat civil** (décembre). — Naissances : Albert-Jean Lafenêtre ; Marie-Jeanne-Bernadette-Elisabeth Langlade ; André-Noël-Lucien Larrazet ; Albert-Jean-François Langlade.

Mariages : Raymond Cassagne et Hélène Forté.

Décès : Jean Despouys, 63 ans ; Jean-Baptiste Lestage, 85 nas ; veuve Dane ; François Tastet.

Récapitulation (année 1932) : Naissances, 70 ; mariages, 29 ; décès, 70 (dont 12 de personnes étrangères à la commune).

## SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

**Etat civil.** (4e trimestre de 1932). — Naissances : Henriette Richaud ; Lucienne Brouchican-Touiet-Extrem ; Georgette Sanclar ; Jean Larriveau ; Paul Grocq ; Jean Berthet ; Annie Couturier ; Guy Lagurgue.

Décès : Jean Driolet ; Eugène Maiche ; Jean Lamothe ; Guy Savignac ; Gracy Planton ; Paul Grocq ; Jeanne Goalord ; Bernard Minjot ; Jeanne Bernatets ;

Mariages : Pierre Bordenave et Yvonne Belestin ; Léon Bellocq et Georgette Minjacq ; Paul Bonnemaison et Jeanne Dubertrand ; Jean Lanusse et Marie-Louise Graciet.

**Demographie.** — Dans l'année 1932 il a été déclaré à l'état civil : 34 actes de naissance, 29 actes de décès ; une transcription de décès et 8 actes de mariages.

## SAUBUSSE-LES-BAINS

**Etat civil** (4e Trimestre 1932). — Naissances : Jean Vergès ; Marie Grocq ; Francine Castéra ; Pierre Dufau.

Décès : Marie Fourgs, 89 ans ; Jean Vergès, 73 ans ; Jeanne Sourouille, 77 ans ; Jean Castéra, 68 ans ; Eugène Fialon, 77 ans.

## TILH

**Etat civil** (4e Trimestre). — Naissances : Darmena Pierre ; André Segas.

Mariage : François Berthière et Anna Loupien.

Décès : Roger Domenger, 4 ans ; Pierre Darmena, 8 jours ; Pierre Lesconte, 77 ans ; Auguste Camblong, 73 ans ; Marie Peyrukuéron, 62 ans.

**Démographie.** — Les registres de l'état civil accusent pour l'anné 1932 : 18 naissances, 2 reconnaissances, 3 mariages, 17 décès.

## VIELLE-SAINT-GIRONS

**La Salle des Fêtes.** — Les travaux le construction de la salle des fêtes, ont été adjugés à M. Robert Glise, entrepreneur à Soustons, qui avait consenti un rabais de 30 %.






















## Bulletin d'Abonnement

Veuillez m'inscrire pour un abonnement de 1 an au journal « Les Landes » et à son supplément « Les Landes Illustrées », pour la somme de 24 francs.

Signature :

Date ……………………

Nom : ……………………

Adresse : …………………… (très lisible)

Imprimerie Madim - Bayonne. — Le Gérant : Laurent Cadéac